

Séance du :

07/08/2025

Date de la convocation :

01/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_30	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	8	8	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 Aout à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –
GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme - LUCAS Aurore Ayant donné procuration Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

**Objet : Adhésion au contrat proposé par l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires
AMF « Apico Groupe »**

En raison de la réforme de Responsabilité des Gestionnaires Publics, les ordonnateurs (agents publics chargé de finances : le Maire, les adjoints, Secrétaires de Mairie, régisseurs...) et les comptables publics (agents du service de gestion comptable (SGC)) sont soumis à un régime de responsabilité unique et sont justiciables devant une seule et même juridiction : la chambre du contentieux de la cour des Comptes.

Afin de sécuriser la responsabilité des élus et des agents en charge de la mise en œuvre du budget, il est possible de souscrire à un contrat à adhésion obligatoire.

le Conseil Municipal décide :

- **de SOUSCRIRE** une assurance en cas de litige comptable, aux profits du Maire, des adjoints, de la secrétaire et des régisseurs titulaires et suppléants, auprès de l'AMF.

- **d'ACCEPTER** le devis présenté par l'AMF pour un montant de 833,84 € T.T.C à compter du 01/09/2025.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 08 AOUT 2025
et publication le: 08 AOUT 2025

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

